



N° de résolution ou annotation **9 juin 2024**

**Province de Québec**  
**Municipalité du canton de Saint-Godefroi**  
**MRC de Bonaventure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart de Saint-Godefroi ce troisième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures :

Sont présent(e)s : Johanne Horth  
Georges Chapados  
France Grenier  
Laurette Grenier  
Nancy Huard

Est absente : Sylvie Lecourtois

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-109

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet d'ordre du jour suivant soit adopté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Correspondance
4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente, Séance ordinaire du 6 mai 2024
5. Rapport des dépenses autorisées
6. Dons
7. Correspondance
8. Dossiers des élus
9. Tarification des terrains deux (2) services du camping de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi
10. Achat d'articles promotionnels
11. Révision de la politique salariale des employés
12. Modification de la résolution 2024-88 concernant la réparation des prises électriques et des néons à la Place du Quai
13. Réparation du tracteur à gazon
14. Réparation des chemins du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rang
15. Changement des compteurs non communicants par des compteurs communicants (2 compteurs) par Hydro-Québec
16. Soumissions pour l'achat et l'installation de plinthes électrique à la Place du Quai
17. Remplacement du chauffe-eau à la Place du Quai
18. Dérogation mineure de M. Ghyslain Roussy - Adoption
19. Achat d'une serrure de porte au Bloc Sanitaire du Camping
20. Location de deux (2) toilettes portatives pour les trois (3) jours du Festival Saint-Godefroi en fête, les 26, 27 et 28 juillet 2024
21. Annulation de quatre (4) postes téléphoniques aux services connexion Affaires de TELUS



No de résolution  
ou annotation

2024-110

22. Remboursement d'une partie du forfait cellulaire mensuel de M. Jean-Bertrand Molloy, inspecteur municipal
23. Contrat pour l'ouverture des chemins – Appel d'offres SEAO
24. Contrat pour l'ouverture des entrées des édifices municipaux de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi – Appel d'offres sur Invitation
25. Clôture de la séance

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

#### Séance ordinaire du 6 mai 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE France Grenier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

### RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

ATTENDU que la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses de mai 2024, soit le certificat numéro 05-2024 au montant de 12 233,91 \$, les Prélèvements au montant de 5 289,96 \$, le certificat numéro 05A-2024 au montant de 30 066,47 \$ et le certificat numéro 05B-2024 au montant de 187,97 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

### DONS

### LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

### DISCOURS DU MAIRE

Le rapport financier 2023 a été déposé le 6 mai 2024, ce rapport est accompagné du rapport de l'auditeur indépendant sans réserve, émis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, société de comptables professionnels agréés.

2024-111



No de résolution  
ou annotation

Au niveau des revenus, ils totalisaient 508 907 \$, pour ce qui est des dépenses le total est de 514 738 \$ d'où un déficit de (5 831 \$) avant conciliation à des fins fiscales.

Le déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales s'élève à (39 805 \$).

Le total des taxes générales des matières résiduelles et de la récupération totalise 297 130 \$.

La municipalité possède un excédent accumulé à la fin de l'exercice de 130 640 \$ (en 2022, il était de 174 708 \$) et un surplus affecté de 83 828 \$ pour le camion incendie et pour le festival.

Pourquoi les taxes ont augmenté ? Parce que tous les contrats que la municipalité doit signer ont augmentés, nous connaissons tous les prix du carburant, etc.. Les services de la Sûreté du Québec sont en augmentation également.

M. Gérard Litalien  
Maire de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi

2024-112

**TARIFICATION DES TERRAINS DEUX (2) SERVICES DU CAMPING DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI- SAISON 2024**

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi désire offrir la location des terrains deux (2) services du camping pour la saison 2024;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve la tarification des terrains deux (2) services du camping pour la Saison 2024, au montant de neuf cent soixante-quinze dollars (975,00 \$) chacun.

2024-113

**ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS**

Point reporté.

2024-114

**RÉVISION DE LA POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS**

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi souhaite réviser la politique salariale des employés du 09 juin 2024 au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la politique salariale des employés soit révisée du 09 juin 2024 au 31 décembre 2024.



No de résolution  
ou annotation

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-88 CONCERNANT  
LA RÉPARATION DES PRISES ÉLECTRIQUES ET DES NÉONS  
À LA PLACE DU QUAI**

ATTENDU que la résolution 2024-88 concernant la réparation des prises électriques et des néons à la Place du Quai soit modifiée;

ATTENDU que la municipalité autorise le remplacement des prises électriques, l'installation de disjoncteurs et le remplacement des plinthes électriques à la Place du Quai;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la modification de la résolution 2024-88 concernant la réparation des prises électriques et des néons à la Place du Quai et que le conseil accepte le remplacement des prises électriques, l'installation de disjoncteurs et le remplacement des plinthes électriques à la Place du Quai.

2024-116

**RÉPARATION DU TRACTEUR À GAZON**

ATTENDU QUE le tracteur à gazon nécessite une réparation;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE France Grenier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte d'effectuer la réparation du tracteur à gazon par GEO Mécanique Sport.

2024-117

**RÉPARATION DES CHEMINS DU 5<sup>E</sup> RANG ET DU 6<sup>E</sup> RANG**

ATTENDU QUE la réparation des chemins du 5<sup>e</sup> rang et du 6<sup>e</sup> rang soit nécessaire;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte d'effectuer la réparation des chemins 5<sup>e</sup> rang et du 6<sup>e</sup> rang.

2024-118

**CHANGEMENT DES COMPTEURS NON COMMUNICANTS  
PAR DES COMPTEURS COMMUNICANTS (2 COMPTEURS)  
PAR HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE le changement des compteurs non communicants par des compteurs communicants (2 compteurs) par Hydro-Québec soit nécessaire;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE France Grenier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le changement des compteurs non communicants par des compteurs communicants (2 compteurs) par Hydro-Québec.



No de résolution  
ou annotation

**SOUSSIONS POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE  
PLINTHES ÉLECTRIQUES À LA PLACE DU QUAI**

Point annulé.

2024-120

**REPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU À LA PLACE DU QUAI**

ATTENDU QUE le chauffe-eau de la Place du Quai a plus de dix (10) ans et qu'il est nécessaire d'effectuer le remplacement de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte d'effectuer le remplacement du chauffe-eau à la Place du Quai.

2024-121

**DÉROGATION MINEURE DE M. GHISLAIN ROUSSY -  
ADOPTION**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par M. Ghislain Roussy;

ATTENDU QUE la demande vise à l'agrandissement de son garage existant sur le lot 5953854 situé au 3<sup>e</sup> rang, portant le numéro de matricule 5630 09 0877. Cette dérogation autorise le propriétaire à agrandir un garage existant de 24 pieds X 30 pieds élevant ainsi la superficie du bâtiment secondaire à 2 160pi<sup>2</sup> contre 1 100 pi<sup>2</sup> pour le bâtiment principal;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a remis ses recommandations sur cette demande et sont en accords avec cette demande;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE France Grenier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure déposée par M. Ghislain Roussy, permettant l'agrandissement de son garage existant;

QUE cette dérogation mineure n'est valide que pour le projet déposé.



No de résolution  
ou annotation

2024-123

**ACHAT D'UNE SERRURE DE PORTE AU BLOC SANITAIRE DU CAMPING**

ATTENDU QU'il est essentiel que la porte du Bloc sanitaire du Camping soit toujours verrouillée par mesure de sécurité;

ATTENDU QUE l'achat d'une serrure de porte est nécessaire au Bloc sanitaire du Camping;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale, greffière trésorière à procéder à l'achat d'une serrure de porte avec combinaison et chiffres pour le Bloc Sanitaire au camping au montant de 179,00 \$, plus taxes.

**LOCATION DE DEUX TOILETTES PORTATIVES POUR LES TROIS (3) JOURS DU FESTIVAL SAINT-GODEFROI EN FÊTE, LES 26, 27 ET 28 JUILLET 2024**

ATTENDU QUE la location de deux (2) toilettes portatives soit nécessaire pour les trois (3) jours du Festival Saint-Godefroi en fête, les 26, 27 et 28 juillet 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a reçu la soumission de Location Moreau inc. au montant de 518,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte de faire la location de deux (2) toilettes portatives qui seront installées près de la Place du Quai au coût de 518,00 \$ plus taxes pour les trois (3) jours du festival Saint-Godefroi en fête les 26, 27 et 28 juillet 2024.

2024-124

**ANNULATION DE QUATRE (4) POSTES TÉLÉPHONIQUES AUX SERVICES CONNEXION AFFAIRES DE TELUS**

ATTENDU QUE TELUS facture à la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi quatre (4) postes téléphoniques qui ne se sont plus utilisés;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi désire effectuer l'annulation de ces quatre (4) postes téléphoniques aux Services Connexion Affaires de TELUS;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte d'annuler quatre (4) postes téléphoniques aux services Connexion Affaires de TELUS.

2024-125

**REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU FORFAIT CELLULAIRE MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Point reporté.



No de résolution  
ou annotation

2024-127

**CONTRAT POUR L'OUVERTURE DES CHEMINS – APPEL D'OFFRES SEAO**

ATTENDU QUE le contrat pour l'ouverture des chemins est terminé (2022 à 2024);

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi désire aller en appel d'offres public pour l'obtention d'un nouveau contrat pour l'ouverture des chemins pour une période de deux (2) ans, soit 2024 à 2026;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres public pour l'obtention d'un contrat pour l'ouverture des chemins pour une période de deux (2) ans, soit 2024 à 2026.

**CONTRAT POUR L'OUVERTURE DES ENTRÉES DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

ATTENDU QUE le contrat pour l'ouverture des entrées des édifices municipaux pour une durée de douze (12) mois est terminé (2023-2024);

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi désire aller en appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'un nouveau contrat pour l'ouverture des édifices municipaux pour une période de douze (12) mois, soit 2024 à 2025;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'un contrat pour l'ouverture des édifices municipaux pour une période de douze (12) mois, soit 2024 à 2025.

**PERIODE DE QUESTIONS**



No de résolution  
ou annotation

## CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h49.

« Je, Gérard Litalien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Gérard Litalien  
Maire

Lumina Horth  
Directrice générale et greffière-trésorière